#### TRI des DECHETS

QR6A Geremunantés

Vous ne possédez pas de véhicule?

Vous avez des difficultés de mobilité?

Le service d'enlèvement des déchets à domicile est fait pour vous!

## Les encombrants non électriques



LITERIE, MOBILIER,...

Canapés, fauteuils, matelas, sommiers, tables, lits, chaises, meubles de rangement, petits mobiliers (tables de nuits,...)

# NOUS CONTACTER...

Pour l'enlèvement de vos encombrants il suffit de prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel au Service Ordures Ménagères

05.63.65.77.89.

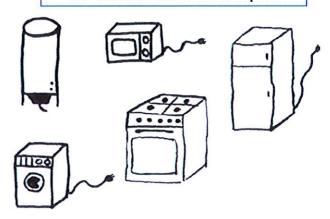
ou

som@nordnet.fr

Les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 12h00. Préciser le nature et le quantité de déchets à enlever ainsi que vos coordonnées.

Un dépliant est à votre disposition en mairie

## Les encombrants électriques



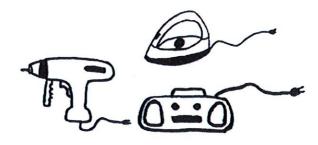
## GROS ÉLECTROMÉNAGER

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, cuisinières, lave -linge, sèche-linge, fours, fours à micro-ondes, cumulus, lave-vaisselle....



MATÉRIEL INFORMATIQUE, TÉLÉVISEURS,...

Télévisions, écrans d'ordinateur, imprimantes, scanner,...



## PETIT ÉLECTROMÉNAGER

Petit électroménager, téléphonie, outils de bricolage,...

#### TRI des DECHETS



# Pour tous les autres déchets...

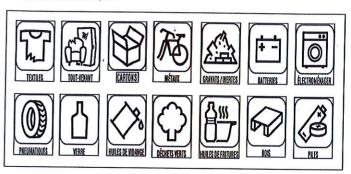
Les déchets acceptés

Les déchetteries



Les déchets non ramassés ...

Les déchets verts (déchetterie)
Les ordures ménagères et déchets
recyclables (conteneurs gris ou jaunes)
Les pneus (déchetterie)
Les gravats (déchetterie)
Les déchets toxiques...(déchetterie)



Un « point EMMAÜS » est à votre disposition, pour les objets dont vous souhaitez vous déparrasser mais qui n'ont pas fini leur vie.



Pour vous inscrire et obtenir une carte d'accès:

Vous devez vous rendre dans une des deux déchetteries durant les horaires d'ouverture.

Afin que le gardien puisse vous établir une carte d'accès, pensez à vous munir d'une photocopie de votre taxe foncière <u>ou</u> taxe d'habitation et de la carte grise de votre véhicule.

#### A PARISOT :

Mardi: 9h - 12h 13h - 17h Jeudi: 9h - 12h 13h - 17h Samedi: 9h - 12h30

Tél: 05 63 31 76 40

#### A LEXOS-VAREN:

Mercredi: 9h - 12h 13h - 17h Vendredi: 9h - 12h 13h - 17h Samedi: 14h - 17h30 Tél: **05 63 64 12 65** 

Communauté de Communes **Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**, Service des Ordures Ménagères, lieu dit Pétampe, 82 160 CAYLUS - Tel : 05 63 65 77 89 - Fax : 05 63 24 07 54

#### **CONVENTION 'CHATS ERRANTS'**

Afin de **limiter la prolifération des chats errants**, la commune a signé une convention avec l'Association « les amis des Chats » . En effet, les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés puis relâchés dans les mêmes lieux de leur capture par une personne bénévole représentant l'association L.A.D.C. (Les Amis Des Chats) mandatée par la Ville.

Ils peuvent être testés pour la leucose féline et l'immunodéficience féline. En cas de séropositivité, ces individus sont euthanasiés. En cas de séronégativité ou non-testés, les chats sont stérilisés et identifiés au nom de l'association « les amis des chats » conformément à l'article L 212-10 du Code Rural. Les frais vétérinaires pour l'intervention sont pris en charge par l'association 'Les amis des chats'. Les représentants et les habitants de la commune s'engagent à ne pas capturer ni faire euthanasier les chats identifiés.

Les formulaires de "Piéger-Lâcher-Relâcher" sont à retirer à la Mairie.